

**DELIBERATION N°458**

**OBJET : SUBVENTION 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

Entendu l'exposé de Monsieur Cyril GHOZLAND, Adjoint au maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu l'avis de la commission finances, budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de verser comme chaque année une subvention au budget du Centre communal d'action social (CCAS) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 459 000 € pour l'année 2024

**DELIBERATION ADOPTEE PAR :**

- **29 Voix pour :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Patrick SEMBLA, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.
- **4 Abstentions :** Madame Valérie BOURGUIGNON, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE.

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

La secrétaire de séance,  
Josyane MELEARD.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 5 avril 2024

Le Maire,  
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-217703503-20240405-DEL16\_458\_2

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 35  
Présents : 23  
Absents : 12  
Pouvoirs : 10  
Votants : 33

Convoqués le : 28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre le cinq avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

**PRESENTS** : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Monsieur Patrick SALMON, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

**ABSENTS** : Monsieur Ziain TADJINE, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT.

POUVOIRS DE :	Monsieur Ziain TADJINE	à	Monsieur Patrick VORDONIS
	Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
	Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Monsieur Jean-François ONETO
	Madame Chantal LAÏK/CLAVERO	à	Madame Suzanne BARNET
	Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
	Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jacques VERDIER
	Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET
	Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Madame Antoinette JARRIGE
	Monsieur Malek BENSAL	à	Monsieur Manuel MACHADO
	Madame Laëtitia DEVRIENDT	à	Madame Aline PALOMARES

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Josyane MELEARD, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

\* Il est à noter que Monsieur Patrick SALMON a quitté la séance avant le vote de la délibération n°454 (Budget primitif 2024 – budget principal) et est revenu avant le vote de la délibération n°455 (Budget primitif 2024 – budget annexe assainissement)